

Guide de demande pour les titulaires de **certificats canadiens reconnus**

À l'intention des compagnons titulaires d'un certificat reconnu ou d'un permis délivré par une autorité réglementaire dans une autre province ou dans un autre territoire canadien

QUI EST CONCERNÉ(E)?

Ce processus de demande est réservé aux compagnons titulaires d'un certificat de qualification ou d'un permis délivré par une autre province ou un autre territoire canadien et reconnu par Métiers spécialisés Ontario, et qui souhaitent obtenir un certificat de qualification de l'Ontario sans formation ou examen supplémentaire. Vous pouvez recourir à ce processus de demande si vous êtes titulaire d'un certificat reconnu valide.

CONDITIONS

Pour que votre demande soit approuvée, vous devez être titulaire d'un certificat reconnu valide, soumettre un formulaire de demande dûment rempli et payer les frais de vérification des titres de compétences de 50 \$ plus taxes (56,50 \$).

Certificats reconnus

Pour être reconnu, un certificat de qualification ou un permis doit respecter la définition juridique de « certificat d'autorisation » au sens de la *Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre*, avoir un équivalent métier en Ontario, être valide et ne pas avoir été révoqué, suspendu ou annulé dans la province ou le territoire où il a été émis.

Équivalents métiers

Un équivalent métier correspond à un métier désigné en Ontario qui équivaut à un métier dans une autre province ou un autre territoire canadien. Le champ d'exercice de deux métiers équivalents doit être comparable. Il existe 52 métiers désignés Sceau rouge et 21 autres métiers assortis d'équivalents métiers.

Si vous avez des doutes quant à la possibilité de faire reconnaître votre certification, veuillez envoyer un courriel à l'adresse credentialcheck@skilledtradesontario.ca.

PROCESSUS DE DEMANDE

Si vous êtes titulaire d'un certificat de qualification reconnu et que vous souhaitez obtenir un certificat de qualification de l'Ontario, vous devez effectuer les étapes suivantes :

Étape 1 : Vérifiez que votre certificat de qualification est reconnu (voir ci-dessus).

Étape 2 : Communiquez avec l'organisme émetteur du certificat pour vous assurer que votre certificat de qualification reconnu est valide, et qu'il n'a pas été révoqué, suspendu ou annulé.

Étape 3 : Préparez votre demande en vous assurant d'y inclure les éléments suivants :

- Formulaire de demande dûment rempli (*joint à la fin de ce guide*)
- Exemple de ou des certificat(s) de qualification valide(s) reconnu(s)
- Photocopie d'une pièce d'identité officielle avec photo (*conformément aux Consignes pour les pièces d'identité*)
- Paiement des frais de vérification, soit 50 \$ + TVH (56,50 \$)

Les demandes incomplètes ne seront pas traitées et les éventuels frais payés seront remboursés.

Étape 4 : Envoyez votre demande à Métiers spécialisés Ontario par courriel ou par la poste :

Courriel : credentialcheck@skilledtradesontario.ca

Poste : Métiers spécialisés Ontario
C.P. 20009, comptoir postal Bay Adelaide
Toronto (Ontario) M5H 0A1

*** Nous vous recommandons d'envoyer votre demande par courriel pour éviter les retards de traitement.**

Étape 5 : Métiers spécialisés Ontario vérifiera auprès de l'autorité compétente la validité de votre certificat et l'existence d'un équivalent métier en Ontario.

Étape 6 : Métiers spécialisés Ontario vous informera de sa décision par courriel ou par la poste.

Certaines demandes peuvent nécessiter davantage de temps en raison de la vérification de votre certification auprès de l'autorité réglementaire compétente. Pour connaître l'état de votre demande, composez le 647-847-3000 ou le 1-855-299-0028 (sans frais en Ontario), ou encore envoyez un courriel à l'adresse credentialcheck@skilledtradesontario.ca.

CONSIGNES

- Les candidats doivent répondre aux questions avec exactitude et franchise, vérifier que la demande soumise est complète, joindre la preuve qu'ils détiennent un certificat reconnu valide, joindre les frais exigés et répondre aux éventuelles demandes de complément d'information dans les délais impartis.
- La preuve doit être vérifiable et authentique. Si la preuve n'est pas authentique, ou s'il n'est pas possible de la vérifier, la demande sera refusée et Métiers spécialisés Ontario se réserve le droit de procéder à une enquête dans le cas où un(e) candidat(e) serait soupçonné(e) de faire de fausses déclarations ou de soumettre des documents contestables.
- Des copies des documents sont acceptées, mais soyez prêt(e) à fournir les originaux sur demande. Les documents envoyés par la poste ou par courriel, ou déposés en personne ne vous seront pas rendus; assurez-vous de conserver les originaux de tous les documents.
- Si vous détenez un certificat reconnu pour plusieurs métiers, vous pouvez soumettre un formulaire de demande en fournissant les renseignements relatifs aux différents certificats reconnus que vous détenez. Des frais de vérification s'appliqueront à chaque métier pour lequel vous présentez une demande.

POUR NOUS JOINDRE

Courriel : Pour envoyer une demande ou pour toute question :
credentialcheck@skilledtradesontario.ca

Téléphone : 647-847-3000
1-855-299-0028 (sans frais en Ontario)
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (HNE)

Poste : Métiers spécialisés Ontario
C.P. 20009, comptoir postal Bay Adelaide
Toronto (Ontario) M5H 0A1

POUR EN SAVOIR PLUS

- Pour en savoir plus sur Métiers spécialisés Ontario, consultez le site : skilledtradesontario.ca/fr
- Pour plus de détails sur l'apprentissage, visitez la page : ontario.ca/fr/page/entreprendre-un-apprentissage

ANNEXE A : Consignes pour les pièces d'identité

Vous devez fournir avec votre demande des photocopies claires et lisibles de pièces d'identité officielles avec photo.

Quelles pièces d'identité sont valables?

Une pièce d'identité doit être délivrée par un organisme gouvernemental fédéral, provincial ou territorial ou un État et être en cours de validité (non périmée). Les documents doivent être originaux et valides. Les photocopies et les documents dont la date d'expiration est passée ne sont pas admissibles. Pour être valable, une pièce d'identité doit comprendre les nom et prénom officiels, la date de naissance, une photo et la signature de la personne.

Si vos pièces d'identité ne sont pas dans l'une des deux langues officielles du Canada, à savoir le français ou l'anglais, elles doivent être traduites par un membre en règle d'une association canadienne reconnue de traducteurs et traductrices.

Quelles pièces d'identité sont acceptées?

Les documents suivants sont acceptés comme pièces d'identité (à condition que vos nom et prénom, date de naissance, photo et signature soient visibles) :

- Passeport (canadien ou international)
- Carte de citoyenneté canadienne
- Certificat sécurisé du statut d'Indien
- Permis de conduire ou carte d'identité délivré par une province ou un territoire canadien
- Documents d'immigration permanente*, à savoir :
 - Carte de résident permanent (CRP)
 - Fiche d'établissement (formulaire 1000)
 - Confirmation de résidence permanente (formulaire IMM 5292)
- Documents d'immigration temporaire*, à savoir :
 - Permis d'étude (IMM 1442)
 - Autorisation d'emploi (IMM 1442)
 - Fiche du visiteur (IMM 1442)
 - Permis de séjour temporaire (IMM 1442)
 - Rapport aux termes de la *Loi sur l'immigration* (IMM 1442)
 - Document d'aller simple pour le rétablissement au Canada (IMM 5485)

* Doit être délivré par un bureau d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ou de l'Agence des services frontaliers du Canada, un centre de traitement des demandes ou un bureau canadien des visas à l'extérieur du Canada.

Formulaire de demande pour les titulaires de certificats canadiens reconnus

Ce formulaire est destiné aux personnes qui sont titulaires d'un certificat ou d'un permis reconnu délivré par un organisme de réglementation d'une autre province ou d'un autre territoire canadien et qui souhaitent obtenir un certificat de qualification en Ontario.

Pour en savoir plus sur la manière de remplir cette demande, veuillez consulter le [Guide de demande pour les titulaires de certificats canadiens reconnus](#), disponible sur la page skilledtradesontario.ca/fr/travailleurs-experimentes/certificats-dautorisation-canadiens.

Section A – Renseignements sur le (la) candidat(e)

Prénom		Deuxième prénom		Nom de famille	
Date de naissance	Genre		Langue de préférence		N° de compte (s'il y a lieu)
				Français	Anglais
N° de téléphone cellulaire		N° de téléphone à la maison		N° de téléphone de l'entreprise	
Adresse courriel				Route rurale / Case postale	
Numéro	Nom de rue			Numéro d'appartement	
Ville		Province	Code postal	Pays	
Métier en Ontario pour lequel la demande est présentée					
Nom du métier en Ontario				Code du métier	

* pour connaître les noms et les codes de métier en Ontario, consulter la page skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers

Êtes-vous titulaire d'un certificat de qualification reconnu délivré par une autre province ou un autre territoire du Canada? Veuillez inscrire les renseignements liés au(x) certificat(s) de qualification que vous détenez (vous pouvez ajouter des pages au besoin).		
Nom du métier		Province ou territoire
Numéro du certificat	Date de délivrance	N° Sceau rouge (le cas échéant)

Remarque : Si vous ne détenez pas de certificat reconnu et valide ni de permis délivré par une autorité réglementaire d'une autre province ou d'un autre territoire canadien, vous n'êtes pas admissible à ce processus. Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour trouver le processus qui convient le mieux à votre situation, veuillez composer le 647-847-3000 ou le 1-855-299-0028 (sans frais en Ontario) ou envoyer un courriel à l'adresse info@skilledtradesontario.ca.

Section B – Déclaration et consentement

Collecte et utilisation de renseignements personnels

Les renseignements fournis dans le contexte de cette demande sont recueillis, utilisés et divulgués en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, des règlements pris en vertu de la Loi, du Règlement administratif de Métiers spécialisés Ontario et d'autres lois et règlements applicables.

Déclaration d'exactitude quant aux renseignements fournis

En apposant ma signature ci-dessous, je déclare que tous les renseignements que j'ai fournis ou que je fournirai à l'avenir à Métiers spécialisés Ontario dans le contexte de cette demande sont véridiques, exacts et complets. Je conviens d'aviser immédiatement Métiers spécialisés Ontario au sujet de toute modification future des renseignements que j'ai fournis. Si je fournis à Métiers spécialisés Ontario des renseignements ou des documents faux ou trompeurs, ou si je ne fournis pas les renseignements ou les documents demandés, je reconnais :

- Que l'on pourrait me refuser un certificat de qualification ou un certificat de qualification temporaire;
- Que l'on pourrait suspendre, révoquer ou soumettre à des modalités, conditions ou restrictions particulières tout certificat de qualification ou certificat de qualification temporaire m'ayant été délivré par Métiers spécialisés Ontario;
- Que l'on pourrait me trouver coupable d'une infraction et, sur déclaration de culpabilité, m'imposer une amende; ou
- Que l'on pourrait me soumettre à d'autres poursuites, pénalités, coûts ou conséquences prévus aux termes de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* (la Loi), des règlements pris en vertu de la Loi et du Règlement administratif de Métiers spécialisés Ontario, y compris, si je suis reconnu(e) coupable, une décision du registraire de révoquer, de suspendre ou de soumettre à des conditions ou des restrictions tout certificat de qualification ou certificat de qualification temporaire m'ayant été délivré par Métiers spécialisés Ontario.

Consentement

Je consens à ce que Métiers spécialisés Ontario se réserve le droit de demander et de recevoir – ou de fournir – des renseignements, des documents et des dossiers me concernant, à des personnes susceptibles de détenir des informations pertinentes dans le cadre de cette demande, à savoir :

- Mes employeurs anciens et actuels;
- Des instances et organismes gouvernementaux (y compris des ministères, conseils et agences) ou des fonctionnaires du gouvernement, des forces de police ou des autorités militaires;
- Des organismes, autorités, agences ou organes de direction, de réglementation, d'autoréglementation, ou des organismes responsables de l'apprentissage ou d'autres métiers;
- Des établissements d'enseignement ou de formation;
- Des agences de renseignements sur la consommation;
- Des sources accessibles au public en vertu des lois ou règlements applicables;
- Toute autre source pertinente.

Section B – Déclaration et consentement (suite)

Je consens à ce que Métiers spécialisés Ontario recueille, utilise et divulgue tout renseignement, document ou dossier fourni dans le contexte de cette demande, y compris les renseignements personnels et confidentiels, aux fins suivantes :

- Vérification des renseignements;
- Évaluation et traitement de cette demande;
- Administration de mon dossier ou adhésion à Métiers spécialisés Ontario;
- Administration et mise en application de la Loi, des règlements pris en vertu de la Loi et du Règlement administratif de Métiers spécialisés Ontario;
- Conduite d'inspections ou d'enquêtes;
- Réalisation de l'analyse des politiques, de l'évaluation et de la recherche nécessaires relativement à l'apprentissage et à la certification des métiers;
- Toute autre fin pour laquelle Métiers spécialisés Ontario exige mon consentement et à laquelle je consens;
- Conformité avec la loi.

Je consens à ce que tous les renseignements, documents ou dossiers exigés par Métiers spécialisés Ontario pour les fins susmentionnées auprès d'autres sources soient fournis à Métiers spécialisés Ontario.

Métiers spécialisés Ontario recueille, utilise et divulgue les renseignements personnels conformément à la Loi de 1990 sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée ainsi qu'aux articles 62 et 63 de la Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés. La collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels seront limitées aux fins susmentionnées.

Signature du (de la) candidat(e) :	Date de signature :

Important : vous devez inclure une copie d'une pièce d'identité avec photo qui respecte les consignes pour les pièces d'identité, à défaut de quoi votre demande sera considérée comme incomplète. Les demandes incomplètes ne seront pas évaluées.

Section C – Paiement des frais

Frais de vérification : 50 \$ (+TVH) = 56,50 \$

Options de paiement :

Carte de crédit

Composez le 647-847-3000 ou le 1-855-299-0028 (sans frais en Ontario). N'envoyez pas par courriel ou par la poste vos renseignements de carte de crédit.

ou

Chèque certifié ou mandat

Veuillez inscrire le numéro du chèque certifié ou du mandat et joindre le document à la demande

Numéro de chèque certifié ou de mandat

Remarques :

- Tous les paiements doivent être faits au nom de Métiers spécialisés Ontario.
- Les frais doivent être réglés en dollars canadiens et sont sujets à modification.
- Des frais de vérification distincts s'appliquent à chaque certificat de qualification à traiter.
- Les frais de certification ne sont pas compris. Ils s'appliquent séparément et au moment de la vérification de vos titres de compétences reconnus et de l'approbation de votre demande.
- Les vétérans et les réservistes des Forces canadiennes sont exonérés des frais de demande. Ils doivent remplir et renvoyer le [formulaire de demande d'exemption pour vétéran/réserviste des Forces canadiennes](#) sans y joindre le paiement.